

# LETTRE D'INFORMATION

## EDITO



### **MIEUX VIVRE ENSEMBLE EST UNE DÉMARCHE COMMUNE**

*Je suis très attentif, avec les équipes de la SEM du Pays de Fontainebleau, au bien-être de nos locataires. Garantir à chacun la tranquillité et la sérénité pour profiter d'un habitat de qualité est une priorité que nous inscrivons dans une démarche quotidienne et responsable.*

*Cette année, j'ai voulu que nous renforçons notre présence sur le terrain, notamment avec la permanence des locataires à Avon, car la qualité du contact direct avec nos résidents doit rester une constante. Je souhaite également que nous augmentions notre vigilance sur le respect des règlements intérieurs qui garantissent à chacun la possibilité de bénéficier d'un environnement paisible et agréable tant dans les parties privatives que dans les parties communes des immeubles. Ce sont des engagements quotidiens que je désire partager avec vous pour favoriser le mieux-vivre ensemble !*

*Cette démarche implique aussi la mise en œuvre de moyens importants en matière d'entretien, de rénovation et de réhabilitation du patrimoine locatif. Ainsi, plusieurs projets sont à l'étude et de nouveaux travaux seront menés dans le sens du développement durable et des économies d'énergie.*

**Pascal GOUHOURY**  
Président de la SEM  
du Pays de Fontainebleau

## **PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE** L'OPÉRATION DE DÉSENCOMBREMENT DOIT SE POURSUIVRE AVEC LES EFFORTS DE TOUS



Depuis fin janvier 2018 une application plus stricte du règlement intérieur a été engagée. Cette disposition vient en conséquence des dérives observées qui dénaturent les espaces communs de nos résidences. Pour cette raison, il a notamment été demandé d'enlever ce qui encombre les balcons (vélos, étendoirs à linge, armoires,...) ainsi que les canisses et les brises vues installés jusqu'alors de façon hétérogène. Cette opération est réalisée d'abord dans un souci de sécurité. En effet un balcon encombré est un balcon dangereux pour vous et vos voisins (risque de chute d'objets,...). La SEM vous rappelle également que les suspensions de jardinières ou de pots de fleurs doivent être dirigées vers l'intérieur. Les locataires qui ne respecteraient pas le règlement intérieur pourraient s'exposer à des poursuites. Au delà de l'aspect sécuritaire, cette opération a pour objectif d'harmoniser les façades et les rez-de-jardin. Nous comptons sur vous pour continuer vos efforts et maintenir un environnement agréable pour tous !

## **BIEN VIVRE ENSEMBLE**

### **VOTRE SÉCURITÉ DÉPEND DU RESPECT DES RÈGLES DE VIE COMMUNE**

En co-propriété, les parties communes doivent rester accessibles à tous et le fait d'entreposer des objets (notamment des poussettes ou des vélos) peut gêner les autres occupants, que ce soit dans un couloir ou dans un hall.

Outre le fait que nul ne peut s'approprier plus d'espace qu'un autre dans les parties communes et que cela constitue une infraction au règlement intérieur, c'est avant tout un gage de sécurité pour tous les locataires car ces objets peuvent gêner la circulation, l'accès et l'évacuation de la résidence notamment en cas d'urgence comme un incendie par exemple.

La SEM réfléchit actuellement à d'autres solutions de stockage pour remédier rapidement à cette situation et appelle, en attendant, au civisme de chacun.

## EN BREF

## VIGILANCE INTERPHONE

Des intrusions ont été signalées dans les immeubles et nous vous rappelons qu'il est plus prudent de ne pas ouvrir la porte du hall d'entrée de votre appartement lorsqu'un inconnu appuie sur votre interphone, même s'il site votre nom (puisque ce dernier est inscrit sur l'interphone de l'immeuble !).

## NOUVEAUX AGENTS ASSERMENTÉS



Mme Agnès BARDIN et M. Jean-Claude PRÉAUDAT ont reçu une formation pour devenir des agents assermentés.

Cela signifie qu'ils peuvent constater, par procès-verbaux, tous les délits et contraventions qui portent atteinte aux résidences et équipements de la SEM et enregistrer des dépôts de plainte.

Les procès-verbaux dressés sont directement remis ou envoyés par lettre recommandée au Procureur de la République qui, en fonction des faits recensés, décidera de convoquer les auteurs de troubles pour éventuellement intenter une action en justice.

## DES ACTIVITÉS POUR TOUT L'ÉTÉ

Cette année encore vos communes vous proposent de nombreuses activités et événements durant l'été. N'hésitez pas à consulter leurs sites internet pour vous donner des idées !

CONTACTS UTILES 

Agent d'entretien - Résidences rue des Bouleaux et rue des Peupliers  
Mr Préaudat / 06.71.63.15.90

SEM du Pays de Fontainebleau  
Standard / 01.84.33.03.03

## POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS

## LA PREMIÈRE PIERRE DE LA MAISON MÉDICALE DE SAMOIS SUR SEINE

Vendredi 30 mars, la SEM du Pays de Fontainebleau a officiellement lancé les travaux de la future maison de santé. Les premiers coups de pioche de ce chantier ont été donnés en présence de Jean-Marc Giraud, Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Didier Maus, Maire de Samois-sur-Seine, Pascal Gouhoury, Président de la SEM, ainsi que de Béatrice Rucheton, Conseillère Départementale et Frédéric Valletoux, Maire de Fontainebleau et Conseiller Régional.

Les élus des communes avoisinantes, les habitants de Samois-sur-Seine et les futurs praticiens ont également participé à cet événement. Les travaux vont se dérouler durant l'année 2018 avec une ouverture prévue au printemps 2019 avec 11 praticiens : deux médecins généralistes, un kinésithérapeute, un ostéopathe, un orthophoniste, deux psychologues, un cabinet dentaire et une infirmière.



## VISITE DE CHANTIER ET DE LA MAISON TÉMOIN DE BOURRON-MARLOTTE



Lancés fin novembre 2016, les travaux de la nouvelle résidence privée de Bourron-Marlotte avancent rapidement. Les 8 maisons et des 7 appartements sont bien visibles et permettent de se rendre parfaitement compte du futur visage de l'ensemble. La SEM du Pays de Fontainebleau a ouvert exceptionnellement le 14 avril le chantier pour que les nouveaux propriétaires puissent vérifier l'avancée des travaux de leur bien, et que les prochains acquéreurs visualisent mieux leur achat. Une journée de visite de la maison témoin est organisée le 23 juin de 9h30 à 17h. Bien plus parlantes que des plans d'architectes, ces visites sont aussi l'occasion de rencontrer nos équipes pour poser toutes les questions sur la future résidence au cœur du village. Le chantier devrait se terminer avant la fin de l'année et il reste encore quelques biens à acquérir, à partir de 140 000 € pour les appartements et 285 000 € pour les maisons (visibles sur notre site [www.sem77.fr](http://www.sem77.fr), rubrique vente).

\* voir conditions auprès du vendeur.